

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

DECIDE

Article 1 : Il est créé, à compter du 1^{er} janvier 2020, jusqu'au 31 décembre 2020, une équipe de recherche labellisée sous la forme d'une unité Ad hoc intitulée « Neuroimagerie et Psychiatrie ».

Article 2 : Cette Unité Ad hoc est référencée pour l'Inserm : UA 000010.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Espace Technologique
Immeuble Discovery
Route de l'Orme des Merisiers
RD 128
91190 SAINT-AUBIN

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la délégation régionale Paris 11.

Article 5 : Monsieur Jean-Luc MARTINOT est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Article 6 : Le renouvellement de cette unité pourra être décidé après évaluation par un comité ad hoc mis en place par les parties.

Article 7 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

